

Conseil de Perfectionnement des Formations Professionnelles (CPFP) de l'UFR STAPS Lyon (Université Claude Bernard Lyon 1)

Adresse: UCBL – UFR STAPS
27/29 BD du 11 novembre 1918 69622 VILLEURBANNE Cedex

Affaire suivie par **Virginie PILLAT**
M virginie.pillat@univ-lyon.fr

Compte-rendu provisoire du 11 Décembre 2014

1-Participants

Membres présents :

- Branche professionnelle du sport :
Pascal PETRINI (collège employeurs)

- UFR STAPS :
Eric BOUTROY (Dép. management), Jean CAMY (en qualité d'expert), Yannick VANPOULLE et Pascal CHABAUD (Direction STAPS), Christophe HAUTIER (Dép. Entraînement), Ysabelle HUMBERT (Dép. Education Motricité), Philippe NICOLINO (DEUST AGAPSC), Virginie PILLAT

- Université Claude Bernard Lyon 1 :
Romain ROMBI (service SOIE)

Membres invités :

Xavier BULLE (directeur service FOCAL)

TOTAL des présents ou représentés : 10

- **Vote du CR du 27/06/2014**

ORDRE DU JOUR

Vote du CR du 27/06/2014 : le compte-rendu est voté à l'**unanimité** des membres présents.

Peu de décisions seront prises lors de cette séance, la représentativité des partenaires extérieures à l'UFR étant faible. Les informations et commentaires adressés par les représentants des branches Sport et Animation seront joints à ce compte-rendu.

1/ Composition du CPFP

- **Branche Sport : 1 siège à pourvoir (collège salarié) :**

P. PETRINI est chargé de faire le point auprès de la branche professionnelle pour vérifier s'il manque un représentant du collège salarié ou non. Selon Yann POYET, la parité est respectée avec 2 représentants Employeur et 2 représentants Salarié.

- **Participation de la branche Animation au CPFP : *présentation des représentants mandatés (2 sièges)***

2 représentants ont été mandatés par la Branche Animation : Pierre CLOUET (collège Employeur) et Joël FRICAUD (collège Salarié).

2 / Actualités de la Branche SPORT

Compte tenu de leur absence à ce conseil, C. MARTEL et Y. POYET ont fait parvenir des informations/commentaires joints à ce compte-rendu. P. PETRINI confirme les informations : décision de l'OPCA prévu le 15/12, la liste des formations pouvant être financées sera ensuite discutée au sein de la branche (horizon 2016 ?). Concernant la directive Européenne, le dossier est traité par Bercy (bilan). Les positions divergent entre représentants salariés (+ fédérations sportives et Ministère JS) et les représentants employeurs. Les aspects sécuritaires et responsabilités font débat.

3 / Actualités de la Branche Animation

M. Joël FRICAUD a transmis également quelques informations aux membres du Conseil (voir document annexé).

4 / Actualités de l'UFR STAPS

- Présentation synthétique des formations pour quinquennal 2016/2020 (création, modifications) :

P. CHABAUD rappelle les principes et les contraintes qui ont guidé la construction de l'offre de formation 2016/2020 : maintenir et renforcer l'offre existante, gagner en lisibilité, maîtriser les coûts de formation, identifier les domaines de compétences communes pour multiplier les passerelles, relier la classification des métiers (CCN Sport) avec les fiches RNCP et les parcours de formation.

- Zoom sur la filière de formation « Fonction sociétale du sport » [\(document-ei joint\)](#)

- Inscription du DUGOS et DUEPP au RNCP. [Le DUGOS est dorénavant inscrit au RNCP mais l'inscription du DUEPP a été refusée. L'argument c'est qu'il n'y a pas de profession propre de « Préparateur Physique » mais que celle-ci est simplement une spécialisation du métier d'entraîneur. Nous préparerons une argumentation contradictoire et ferons une autre tentative en 2015.](#)

- Point sur les comptes FC et Apprentissage : présentation de X. BULLE sur les bilans 2014, projets de budgets 2015 ; projets du service FOCAL et actualité UCBL pour la FC

Le directeur de FOCAL, X. BULLE informe les membres du CPFP que le service s'est inscrit dans une démarche de qualité pour gagner en efficacité. Un nouvel outil de gestion est en cours de validation, et un groupe de travail demandé par le C.A. de l'université se penche sur les taux de prélèvement FOCAL/UCBL en fonction des types de formation (courtes, DU, qualifiantes et diplômantes).

Il présente l'état financier 2014 et le prévisionnel 2015. Quelques comptes seront à surveiller (ADECS/DUGOS, DEUST Animation). Un principe a été acté par l'université : les composantes seront responsables de leurs comptes FC et Apprentissage et devront abonder d'éventuels comptes déficitaires. X. BULLE présente ensuite les coûts étudiants par formation. *(voir présentation jointe)*.

- Référentiel professionnel des métiers en Activités Physiques Adaptées (APA)
Ce référentiel professionnel ne concerne pas directement la branche Sport, car se développant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social et la fonction publique hospitalière. [Ce référentiel a été élaboré à la demande et en collaboration avec la Société Française des Professionnels de l'APA \(SFP-APA et devra être présenté aux différentes instances représentatives, en particulier les deux CPNEF concernées et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique](#)

Hospitalière. S'il était adopté, il supposera une refondation importante de la filière APA(S).

- Etude du devenir professionnel des diplômé(e)s Licence Entraînement Sportif (*point non abordé*)

5 / Autres informations et projets

- Information sur le GAREF (*point non abordé*)
- Projet d'organisation des Assises Nationales de la professionnalisation Sport/Animation (*Information donné par le directeur de l'UFR, projet de mise en œuvre pour 2017*)
- Participation des partenaires sociaux dans les commissions de recrutement et les jurys :
Le directeur adjoint P. CHABAUD pilotera cette organisation, et souhaite redynamiser les échanges et réflexions autour de la mise en œuvre des formations STAPS : transmission des données des branches (observatoire, enquêtes, ...), comités de pilotage, présence de la direction STAPS dans les réunions organisées par les partenaires sociaux, ...
- Postes PAST
Rappel : l'Université ne souhaite plus renouveler les postes PAST, dès lors qu'un nouveau contrat entraînerait une obligation de CDIisation. Le Conseil d'Unité de l'UFR a voté une motion réclamant le maintien de ces postes PAST pour l'UFR. L'université travaille sur la mise en place d'un nouveau type de contrat, celui d'enseignant contractuel. Une rupture de 6 mois entre 2 contrats sera à respecter pour les personnels ayant atteint la « limite » prévue de renouvellement de contrats sous statut de PAST.
- DEUST en apprentissage et CFA sport (*point non abordé*)

6 / Prochaine date de réunion

Après contacts avec différents partenaires la Date proposée est le :
VENDREDI 10 JUILLET de 10h à 16H.

Confirmation d'ici le 22 Mai par courrier
Ordre du jour définitif pour le 12 Juin.

PJ : informations et commentaires de C. MARTEL, Y. POYET et J. FRICAUD

Présentation de X. BULLE, directeur de FOCAL

Note d'opportunité Licence Pro « Fonction Sociétale du Sport »

Commentaires C. MARTEL (OJ du 11/12/2014)

Mme MARTEL, en tant que représentante du collège **Employeurs** de la Branche Sport (CNEA) souligne quelques points importants :

- Réunion de la Commission permanente de la branche prévue le **15/12/2014**, qui pourrait apporter une avancée significative à la désignation de l'OPCA (3 organismes ont répondu à l'appel d'offre)
- 2015 sera une année de négociations pour la branche, avec un travail de définition des critères pour qu'une formation ou une certification puisse bénéficier d'un financement (établissement d'une liste).

Concernant la directive européenne et les métiers réglementés, Mme MARTEL confirme que le dossier est traité par Bercy (Affaires sociales).

La situation est délicate à traiter en France, car la réglementation (code du sport) est importante par rapport à d'autres pays européens, et la position entre les partenaires sociaux n'est pas unanime.

Selon le CNEA, il paraît impossible de maintenir la réglementation française en l'état, et il sera sans doute nécessaire de faire des compromis pour alléger cette réglementation. Il est d'ailleurs probable qu'un glissement des responsabilités s'opère vers les employeurs. On pourrait imaginer une réglementation des métiers du sport selon les types de publics (exemple : pour les mineurs), ou selon un environnement spécifique (exemple : le ski). Le COSMOS et le CNEA travailleront pour tendre vers une position commune.

En conclusion, Mme MARTEL signale que si la situation reste complexe à ce jour, les choses progressent tout de même (prochaine désignation de l'OPCA pour la Branche Sport, structuration de l'offre de formation et des financements d'ici à 2 ans), il faut poursuivre dans la voie de l'anticipation et de la collaboration.

Commentaires J.FRICAUD (OJ du 11/12/2014)

M. Joël FRICAUD, représentant de la Branche Animation (collège Salariés), rappelle qu'il n'y a pas lieu de voter concernant les représentants de la Branche, ceux-ci ayant été mandatés par cette dernière.

M. FRICAUD informe les membres du CPFP :

- Réforme de la Formation Professionnelle et ses conséquences dans la branche Animation : actuellement en pleine évolution, des avancées pourront être exposées au prochain Conseil
- Priorités de la Branche Animation : les moyens financiers ainsi que les besoins de formation pour 2015 n'ont pas encore été débattus ; la réforme de la FP impose à la branche la nécessité de constituer une liste de certifications prioritaires, et le travail est en cours.
- Participation des partenaires sociaux dans les commissions de recrutement et les jurys : un calendrier prévisionnel est impératif et urgent pour anticiper et répondre aux demandes de l'UFR STAPS. Les demandes sont à transmettre au plus vite.

Commentaires Y. POYET (OJ du 11/12/2014)

1/ Composition du CFPF

- Branche Sport : 1 siège à pourvoir (collège salarié) :
Le collège salarié est au complet – Thierry Olivier et Yann Poyet, le collège employeurs est également au complet – Célia Martel et Pascal Pétrini.

2/Actualités de la Branche SPORT

- Réforme de la formation professionnelle et conséquences pour 2015 – En cours de discussion, prochaine commission mixte uniquement sur ce sujet le 15 décembre 2014.
- Les priorités de la branche et les moyens financiers – non débattues dans la branche sport
- Les besoins en formation pour 2015 – non débattues
- Point sur la directive européenne 2013-55 et les métiers réglementés.

Le point a été évoqué lors de la CPNEF Sport. Un document (questionnaire) a été établie par la mission de transposition de la directive 2013-55 CE pour l'évaluation des professions réglementées, la profession d'éducateur sportif faisant partie des 6 professions retenues par la Commission Européenne pour l'exercice d'évaluation mutuelle. Le dossier est traité par le Ministère des Finances. Les informations collectées par le Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports doivent remonter pour fin septembre.

Remarques liminaires :

Dans le cadre des travaux de transparence et d'évaluation des professions réglementées, le présent questionnaire a pour objectif de servir de support pour l'évaluation de nos réglementations nationales relatives à l'accès aux professions réglementées et à leur exercice.

Les informations requises dans la partie « Données économiques et statistiques » permettront de prendre en compte les incidences économiques (*de 2009 à 2013 : part du secteur dans le PIB, Chiffre d'affaire, nombre d'entreprises et d'emplois, reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères, ...*).

La 2^{ème} partie de ce questionnaire « Evaluation des réglementations nationales relatives à l'accès à la profession et à son exercice » est destinée à évaluer le caractère non-discriminatoire, nécessaire et proportionné de nos réglementations nationales. Les réponses aux questions listées dans cette partie constitueront les rapports détaillés sur chaque profession que tous les Etats membres doivent communiquer à la Commission européenne.

3/Actualités de la Branche Animation

- Présentation des représentants mandatés par la Branche Animation
- Réforme de la formation professionnelle et conséquences pour 2015– En cours de discussion...
- Les priorités de la branche et les moyens financiers non débattues
- Les besoins en formation pour 2015 non débattues
- Point sur la directive européenne 2013-55 et les métiers réglementés : la branche Animation n'est pas directement concernée.

4/Actualités de l'UFR STAPS

- Présentation synthétique des formations pour quinquennal 2016/2020 (création, modifications) – *Discussion pour avis et vote des membres du*

CPFP ; les axes d'amélioration proposés par les représentants des branches Pro : comment favoriser l'accessibilité publics FC, comment développer l'apprentissage, ... ? *Trop tôt. Le débat n'a pas eu lieu dans les branches professionnelles. La réforme de la FP redonne aux branches professionnelles deux compétences majeures ; l'une concerne la création d'une liste de certifications porteuse d'évolution pour les personnes souhaitant les acquérir, tant dans leur emploi que dans la recherche d'un emploi. De manière simpliste : le diplôme universitaire est reconnu comme étant utile pour assurer les fonctions d'un emploi de la branche et permet à celui ou celle qui le détient une évolution dans l'emploi reconnue par la branche... alors il est inscrit et permet le fléchage des fonds de la formation professionnel, dans le cas contraire il n'est pas inscrit et n'est pas prioritaire pour son financement sur les fonds de la formation professionnelles.*

- Zoom sur la filière de formation « Fonction sociétale du sport »- *Avancement du projet, constitution du comité de pilotage trop tôt pour les raisons évoquées ci-dessus...*
- Inscription du DUGOS et DUEPP au RNCP – *Possibilités de financement (OPCA, CPF) – idem*
- Point sur les comptes FC et Apprentissage : présentation de X. BULLE sur les bilans 2014, projets de budgets 2015 ; projets du service FOCAL et actualité UCBL pour la FC – *Pour l'avenir, si nous devons travailler avec l'Université avec des fonds conventionnels, les conventions qui seront signées par les branches professionnelles seront suffisamment explicites pour que la transparence de la tuyauterie financière de l'Université (autonome) soit actée en amont.*
- Référentiel professionnel des métiers en Activités Physiques Adaptées (APA) *ne concerne pas la branche sport directement mais celle de la santé...*
- Etude du devenir professionnel des diplômé(e)s Licence Entraînement Sportif
Un travail de concertation est engagé au niveau national tant pour la branche sport que la branche animation au sein d'un comité de concertation DEGESIP et MJSEPVA..

5 / Autres informations et projets

- Participation des partenaires sociaux dans les commissions de recrutement et les jurys *Oui dates prévisionnelles à faire parvenir au plus tôt aux branches professionnelles...*
- DEUST en apprentissage et CFA sport : *A travailler avec le CFA Rhône Alpes...*

6 / Prochaine date de réunion

Date des instances des branches professionnelles :

Animation : 13/01/15, 10/02/15, 10/03/15, 14/04/15, 19/05/15, 10/06/15, 8/07/15

Sport :

Note opportunité formations sport éducatif

Note d'opportunité pour une licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives » et le développement d'un cursus deust- master dans le domaine de la fonction sociétale du sport.

Eléments de contexte.

Aujourd'hui, de par les fondements de la loi sur le sport, et au titre de bon nombres de politiques publiques, européennes, nationales et locales, les activités physiques et sportives sont sollicitées à des fins éducatives, de loisir, d'insertion professionnelle, de prévention de la délinquance, d'inclusion sociale, ou de prévention de la santé, la liste n'est pas exhaustive. Le sport doit donc apporter sa contribution à la cohésion sociale du pays. Sa fonction sociétale est ainsi considérée comme indéniable même si tout un chacun développe une vision singulière de la thématique en fonction de ses problématiques, de ses secteurs d'intervention et des milieux professionnels: *L'insertion sociale et la prévention de la délinquance, le lien social, la santé par les pratiques physiques, l'éducation par les APS dans des structures extra et péri scolaires, l'émancipation et l'éducation populaire au moyen de pratiques physiques partagées.*

Depuis des décennies, des associations sportives ou d'éducation populaire, souvent regroupées au sein de fédérations, développent des programmes et des actions complexes et pertinentes utilisant les Activités Physiques Sportives et artistiques (APSA), afin de répondre aux politiques publiques évoquées ci-dessus. Le monde du sport (CCNS), celui de l'animation (CCNA) pour les principaux, mais aussi d'autres réseaux (CC tourisme social, CC66, CC51, CCFJT...) se sont emparés des APS comme un outil central dans leur projet associatif.

Les collectivités territoriales (mairies, départements, régions) impulsent également des projets au niveau local pour faire de la pratique des Activités Physiques sportives et Artistiques (APSA) un outil d'insertion et de promotion sociale en luttant contre l'isolement, la sédentaritéCes projets sont encadrés par des ETAPS, des contractuels sensibles et

sensibilisés à ces thématiques mais n'ayant pas toujours pu suivre des formations approfondies dans ce domaine.

Il s'est donc construit de façon empirique des pratiques, des méthodologies et une expertise de terrain spécifiques aux multiples expressions de la fonction sociale du sport.

Ces nouvelles compétences semblent suffisamment avérées sur le terrain pour envisager de les professionnaliser. Même si l'activité de responsable de projet socio-sportif n'apparaît pas encore comme un métier, il pourrait être un des acteurs professionnels forts au service de diverses politiques publiques tel que par exemple le projet de Madame la ministre Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports sur « l'initiative sport et ville »

L'UFRSTAPS de Lyon développe déjà des formations dans ce domaine (deust, licence éducation et motricité (EM) parcours sport éducatif-collectivités territoriales et parcours 3 à 10 ans) et envisage de développer à terme un cursus de formation complet jusqu'au niveau master sport éducatif, animation, éducation populaire en cohérence avec les diplômes existants. Elle se propose en particulier de porter, dans le cadre de son accréditation quinquennale 2016 un projet expérimental d'une licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives ». Il s'agit d'un premier acte de participation à la professionnalisation d'un champ spécifique, qui pourrait se poursuivre par la construction d'une filière de formation plus complète autour d'un Master STAPS formation de cadre et de formateurs, et par d'autres actions (recherche, formations modulaires spécifiques, journées d'étude, rencontres territoriales....).

Une licence professionnelle à construire et à conduire ensemble.

L'UFRSTAPS de Lyon inscrit son action dans la volonté résolue de contribuer à une offre publique performante de formations professionnelles. En ce sens, elle a créé en son sein une instance statutaire délibérative, le **conseil de perfectionnement des formations professionnelles, CFPF¹**. Elle s'adressera prioritairement à des professionnels en poste, et accueillera des étudiants en formation initiale dont le projet professionnel sera en cohérence avec la nature de la formation.

La volonté de l'UFRSTAPS de Lyon est donc d'impliquer des partenaires motivés à toutes les étapes de l'expérimentation, de la conception du projet global et des maquettes de

¹ Le rôle du CFPF porte sur la conception, l'évaluation et la validation des offres de formation professionnelle de l'UFRSTAPS; proposition de nouvelles formations ou de nouvelles réponses aux besoins de formation (initiale et continue, VAE...) émanant des branches en relation avec le sport. De ce fait, aucune formation nouvelle (ou demande de renouvellement de l'habilitation) ne peut être présentée au Conseil d'Unité sans un avis favorable préalable du Conseil de Perfectionnement. Il est composé des représentants des branches professionnelles concernées par les formations de l'UFRSTAPS de Lyon (CCNS, CCNA...), des représentants de l'UFRSTAPS nommés à l'initiative du Conseil d'Unité, des représentants de la Région Rhône-Alpes et des experts.

formation, au recrutement des intervenants issus du monde professionnel, au choix des stagiaires, aux validations partielles ou définitives de la certification, au suivi permanent et à l'évaluation du dispositif.

Une licence professionnelle répondant aux caractéristiques suivantes :

- Une formation accessible aux professionnels en poste investis dans le champ de la fonction sociale du sport (FOAD, VAP, VAE...).
- Une formation modulaire, organisée en alternance, programmée sur une année universitaire, permettant des entrées et des sorties « permanentes » de stagiaires.
- Un programme de formation composé d'apprentissages communs et d'acquisition de compétences complémentaires spécifiques (secteurs d'intervention, milieux professionnels, qualification sur des APSA supports...).
- Une formation qualifiante, à opérationnalité immédiate, favorisant l'insertion professionnelle des titulaires tant auprès des employeurs relevant de l'Economie Sociale et Solidaire qu'en direction du secteur public (concours collectivités publiques).
- Une formation en partie multi qualifiante afin de répondre à la diversité des parcours professionnels et de leur rythme (CQP, Validation de crédits et d'UE, ...).

Une licence professionnelle construite en cohérence et complémentarité avec une licence éducation et motricité et notamment ses parcours 3-10 ans et sport éducatif- collectivités territoriales.

Proposition d'une méthodologie de travail et d'un calendrier.

Juin début Juillet:

- Présentation de l'idée de création d'une licence professionnelle et de son positionnement sur un projet complet de formation dans le domaine du sport, de l'animation et de l'éducation populaire.
- Echange sur le projet global, sa cohérence, sa pertinence et ses conditions de construction, mise en place méthodes de travail, construction d'un échéancier de travail à 5 ans.
- Echange sur la licence professionnelle, recueil du niveau d'adhésion au projet et des avis sur son cahier des charges, calendrier de travail à 3 ans.
- Constitution d'un groupe de travail mixte, université/partenaires pour le suivi du projet avec dans un 1^{er} temps le travail sur les maquettes des parcours sport éducatif, Collectivités territoriales et 3-10 ans de la licence éducation et motricité (échéances juillet 2014) et dans un 2^e temps travail sur la licence professionnelle (échéance Juillet 2016).
- Présentation du projet au CPFP du 27 Juin.

Juillet- octobre 2014

Rédaction de la maquette des parcours Sport éducatif- CT et 3- 10 ans de la licence Education Motricité et des principes de construction de la licence professionnelle, incluant des navettes avec les partenaires et des points d'étapes obligatoires.

- **8 juillet** : Avis du conseil d'unité UFRSTAPS sur le projet licence éducation et motricité et sur le pré-projet licence pro. (Rédaction de la note d'opportunité n°2). Cette note inclura un Cahier des Charges et un Avant-Projet Sommaire de la Licence Professionnelle intégrant les avis du premier réseau de partenaires.
- **Fin Septembre** : Validation de la maquette licence EM et du calendrier de travail licence pro et master en conseil d'unité et en CPFP.
- **Fin Octobre** : Validation du projet en Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de Lyon 1

Octobre 2014- Avril 2015 :

Navettes et régulation interne université. Régulation du projet avec partenaires. Validation par les CPNEF des branches sport et animation.

Avril 2015- Juin 2016 :

Rédaction maquette définitive licence pro pour mise en œuvre rentrée 2016.

Avril 2015- juin 2017

Finalisation master pour ouverture septembre 2017.